

MISSION

PRÉVENTION POSSIBLE

Version modifiée le 18-01-2019. Corrections à la page 2.

PRÉVENTION ET TRAITEMENT DES ITSS

Une responsabilité partagée

Par Lyne Judd, M.D.

DANS CE BULLETIN VOUS TROUVEREZ...

- Les rôles et les responsabilités des différents professionnels de la santé dans la lutte à l'épidémie silencieuse d'infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS).
- Les services offerts sur le territoire lavallois.
- Des outils cliniques pour vos patients et leurs partenaires.
- Des documents de référence pertinents pour votre pratique.

COMPLÉMENTARITÉ ET CONTINUITÉ

- Les **médecins et les infirmières** contribuent au dépistage, à la prévention et au contrôle des ITSS au sein de la population.
- Les **services intégrés de dépistage et de prévention des ITSS (SIDEPE)** interviennent auprès de certains groupes vulnérables.
- La **Direction de santé publique**, dans le cadre des maladies à déclaration obligatoire (MADO), s'implique auprès des personnes atteintes de certaines ITSS.

JOINDRE, DÉPISTER, DÉTECTER ET TRAITER

Les principales interventions des professionnels de la santé qui font du dépistage des ITSS consistent à :

- ✓ JOINDRE la population, par des actions de promotion et de prévention, au bon moment et au bon endroit.
- ✓ DÉPISTER les personnes à risque et les partenaires des personnes infectées.
- ✓ DÉTECTER précocement les personnes symptomatiques.
- ✓ TRAITER de façon appropriée les personnes atteintes d'ITSS et leurs partenaires.

RÔLE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DE PREMIÈRE LIGNE

Les professionnels de la santé de première ligne occupent un rôle central dans la lutte aux ITSS auprès de la population. Ils sont responsables :

- du dépistage;
- de la détection des personnes symptomatiques;
- du traitement des personnes infectées;
- de l'intervention préventive auprès des personnes atteintes et de leurs partenaires (IPPAP), ce qui implique, entre autres :
 - le soutien à la notification des partenaires;
 - le dépistage des partenaires;
 - le traitement des partenaires;
 - la recommandation de vaccination;
 - le counseling.

Les professionnels de la santé de première ligne collaborent au travail de la Direction de santé publique en :

- déclarant les maladies à déclaration obligatoire (MADO);
- indiquant sur les déclarations si la personne a reçu ou donné du sang, des produits sanguins, des tissus ou des organes (syphilis, hépatites B et C);
- inscrivant sur les déclarations le stade de la maladie (ex. : **syphilis primaire, secondaire, latente précoce, latente tardive, tertiaire, congénitale** – **hépatite B aiguë ou chronique** – **hépatite C aiguë ou chronique**);
- répondant aux appels et demandes pour clarifier certaines situations, transmettre des renseignements, déterminer si la personne infectée est au courant de son diagnostic avant que la Direction de santé publique entre en contact avec elle, etc.

DES OUTILS POUR VOUS AIDER AUPRÈS DES PERSONNES ATTEINTES ET DE LEURS PARTENAIRES

Une brochure et une carte de notification peuvent être remises à la personne atteinte pour l'aider à aborder les ITSS avec ses partenaires et inciter ces derniers à consulter pour une évaluation et un traitement.

- 1) Outils pour l'IPPAP ITSS : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000091/>
- 2) Brochure et carte de notification des partenaires :
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001062/>

RÔLE DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

La Direction de santé publique procède de façon systématique au soutien à la notification des partenaires et à la promotion des comportements sexuels sécuritaires des personnes atteintes de **gonorrhée, de lymphogranulomatose vénérienne ou de syphilis**. Toutefois, en ce qui concerne la chlamydia, ce sont les médecins et les infirmières de première ligne qui procèdent à l'ensemble des interventions. La Direction de santé publique effectue une intervention complémentaire pour certains patients à risque de complication.

Elle peut aussi soutenir les médecins et les infirmières pour les IPPAP plus complexes concernant l'ensemble des ITSS. Son rôle est complémentaire à celui des professionnels de la santé de première ligne qui réalisent l'IPPAP. Ceci implique, entre autres, le soutien à la notification des partenaires, la recommandation de dépistage aux partenaires non dépistés, la recommandation de la vaccination et le counseling.

Au sujet des hépatites B et C, une enquête ou des recommandations de santé publique à discuter avec les personnes infectées seront émises auprès des médecins et des infirmières.

RÔLE DES SIDEP

La Direction de santé publique est fière de présenter l'équipe des SIDEP (de gauche à droite) : Marie-Ève Scaire, Sarah-Audrey Lapalme, Véronique Paquette et Kéren Ben-Or.



Les SIDEP offrent différents services tels que le dépistage, la prévention, le counseling, le traitement, l'immunisation, l'intervention auprès des personnes atteintes et de leurs partenaires sexuels, la référence des personnes symptomatiques et l'accès à du matériel de prévention et de protection. En plus d'offrir des services dans divers lieux (ex. : bars de danseuses, milieu carcéral, organismes communautaires ou autres), les infirmières des SIDEP reçoivent la clientèle faisant partie des groupes prioritaires au CLSC du Marigot.

GROUPES PRIORITAIRES :

- hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH);
- personnes utilisatrices de drogues par inhalation ou injection (UDI);
- personnes incarcérées ou l'ayant été;
- jeunes en difficultés;
- travailleurs et travailleuses du sexe et leurs clients;
- personnes en provenance de pays où l'infection par le VIH est endémique.

Renseignements utiles pour référer les personnes faisant partie des groupes prioritaires

- ✓ Demander à la personne de communiquer avec le secrétariat des SIDEP pour obtenir un rendez-vous en appelant au numéro suivant : 450 668-1803, poste 45162.
- ✓ Les locaux de l'équipe des SIDEP sont situés au :
CLSC du Marigot
1351, boulevard des Laurentides, Laval, H7M 2Y2
- ✓ L'horaire des SIDEP varie, car la priorité est donnée aux activités dans la communauté.
- ✓ Des consultations sans rendez-vous sont aussi accessibles depuis le 19 septembre 2018, soit les mercredis soirs de 16 h à 19 h.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE UTILES À LA PRISE EN CHARGE DES ITSS

L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) a produit une série de guides pour le traitement des différentes ITSS. Voici le lien pour trouver ces guides à jour :

https://www.inesss.qc.ca/nc/publications/publications/publication/guides-dusage-optimal-sur-le-traitement-pharmacologique-des-itss-mise-a-jour-de-certains-guides.html?sword_list%5B0%5D=itss&no_cache=1

Le ministère de la Santé et de Services sociaux (MSSS) a publié les guides suivants :

Guide québécois de dépistage, infections transmissibles sexuellement et par le sang (mise à jour de 2018) : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000090/>

Guide pour les professionnels de la santé - La prise en charge et le traitement des personnes infectées par le virus de l'hépatite C (2018) : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002023/>

Protocole d'immunisation du Québec (PIQ). Ce guide est disponible en ligne. La version papier doit être détruite, car elle n'est plus à jour. Pour consulter le PIQ :

www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/

INFECTION AU VIH

Le MSSS a publié les guides suivants :

Guide pour le soutien à l'intervention préventive auprès des personnes atteintes d'une infection par le VIH et auprès de leurs partenaires (2017) : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001957/>

La prophylaxie préexposition au virus de l'immunodéficience humaine, Guide pour les professionnels de la santé du Québec (2017) : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-334-02W.pdf>

NOUVEAUTÉ! Position ministérielle - L'effet du traitement des personnes vivant avec le VIH sur le risque de transmission sexuelle de l'infection (2018) : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002173/>



Une publication de la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et services sociaux de Laval.

Responsable de la publication : Dre Elisa Pucella
Collaboratrice : Dre Yannick Lavoie

Révision et mise en page : Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
ISSN 1918-0837 (Imprimé)
ISSN 1948-0845 (En ligne)

Consultez les anciennes éditions du bulletin sur le site Web lavalensante.com, rubrique Documentation.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Laval

Québec 